

Procès Verbal

Séance du 12 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de Mars à 18 h 15, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET, Danièle GODDYN, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Nadège LECLERC, Véronique ROHR et Messieurs René THIEBAUT et Joël BARRIER.

Absent(es) / Excusé(es) : Mesdames Servane CARON Martine LANGLOIS, Suzanne COUROUBLE, Aurélie LEVEQUE et Messieurs Hervé MARTIN et Francis DELABY.

Pouvoir(s) : Madame Suzanne COUROUBLE donne pouvoir Madame Isabelle DUBUT
Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Danièle GODDYN.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise LEMARCHAND

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h15, et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Françoise LEMARCHAND se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du 16/02/2026
- Approbation du compte financier unique définitif 2025
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 16/02/2026

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 16/02/2026.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 16/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DEFINITIF 2025

Madame la Présidente rappelle que le CCAS a voté le CFU provisoire 2025 lors de sa séance du 16/02/2026. Le portail Hélios a rencontré des difficultés de transmission des flux. Aujourd'hui l'application CDG-D est de nouveau disponible, le CFU a parcouru son chemin de validation.

Par conséquent, Madame la Présidente présente le compte financier unique définitif 2025 du CCAS, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance, soumet au vote pour approbation le compte financier unique définitif du CCAS pour l'exercice 2025.

Le CFU définitif 2025 présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	15 587,00	15 587,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	16 088,24	16 088,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 944,00	27 120,00	29 064,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	11 004,17	11 004,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	5 084,07	5 084,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 944,75	11 533,09	13 477,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 944,75	16 617,16	18 561,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 944,75	16 617,16	18 561,91

Le CCAS, après en avoir délibéré, approuve le CFU définitif 2025 du CCAS.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame Suzanne COUROUBLE a déposé une demande d'aide pour un voyage. Le dossier sera étudié lors du prochain CCAS.

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h30.

Le secrétaire de séance,



Françoise LEMARCHAND

Madame la Présidente,

